



172137 - Le statut de la prière faite quand survient une éclipse due à l'entrée de la lune dans une zone comparable à l'ombre.

question

Est-il permis de célébrer la prière faite lors d'une éclipse à la survenue d'une semi-éclipse? Il s'agit d'une éclipse astronomique qui n'est pas perceptible à l'œil nu. Faut-il attendre de constater une éclipse partielle ou totale? Cela est arrivé hier à 15h06 et certaines personnes ont prié à l'avènement de la semi-éclipse et avant l'éclipse partielle?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

La prière faite lors d'une éclipse n'est recommandée que quand une éclipse solaire ou lunaire est constatée en vertu de la parole du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui): **Certes, le soleil et la lune ne s'éclipsent pas pour la mort de quelqu'un. Quand vous le constatez, priez et invoquez (Allah) jusqu'à sa disparition.** (Rapporté par al-Bokhari, 982 et par Mouslim, 1522).

Cheikh Ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a été interrogé en ces termes: **Comment juger une situation marquée par la présence de nuages cachant le soleil dans un contexte où les journaux avaient déjà annoncé qu'il y aurait, avec la permission d'Allah Très haut, une éclipse à telle ou telle heure? Faut-il célébrer la prière prévue en cas d'éclipse, même si le phénomène n'est pas encore constaté?** Voici sa réponse: « Il n'est pas permis de prier en se fondant sur ce qui est dit dans les journaux ou sur la base de prévisions des astronomes quand le temps est nuageux et que l'éclipse n'est pas constatée.

En effet, le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a fait dépendre le jugement de la vision en disant: **Quand vous le voyez, adonnez-vous vite à la prière.** Il est possible qu'Allah cache l'éclipse à des gens contrairement à d'autres pour une raison qui Lui est propre. » Extrait de



Madjmou' al-Fatawa (16/309). Il ajoute encore: «La déclaration (anticipée) de l'eclipse pose un autre problème. On fait une telle déclaration puis on ne constate qu'une éclipse partielle à peine visible. Certainsse précipitent alors à faire la prière, comme c'était le cas il y un an ou deux. Par la suite l'eclipse n'a pas été constatée clairement. Si on la déclare (par anticipation) et qu'il ne se concrétise pas clairement, on ne célèbre pas ladite prière car le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: **Quand vous le voyez, priez.** L'eclipse signifie parfois, chez les antronomes, la présnece de l'ombre qui affaiblit la lumière sans l'empêcher d'apparaître.» Extrait de Liquaa al-bab al-maftouh (16/31).

Allah le sait mieux.